



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2012/20

Objet : Convention avec Touiza Solidarité

L'an deux mille douze, le 25 juin, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Mairie de Savines-le-Lac, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 25 juin 2012

Date de convocation :

Le 25 mai 2012

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Membres présents 11

Vote(s) pour 11

Vote(s) contre 0

Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :

Mme Catherine SAUMONT

Auxiliaire Secrétaire de

séance : Christophe PIANA

Etaient Présents : **M. Victor BERENGUEL** (Président), **M. Jean Pierre GANDOIS** (Vice-Président), **M. Marc AUDIER** (Conseiller syndical suppléant de Mme Chantal EYMEOD), **M. Jean BERNARD** (Conseiller syndical), **M. Marc ZANETTO** (Rapporteur du Budget), **Mme Catherine SAUMONT** (Vice Présidente), **Mme Valérie ROSSI** (Conseiller syndical), **M. Daniel BOSQUET** (Conseiller Syndical Suppléant de Mme Valérie GRECARD), **M. Christian DURAND** (Conseiller syndical), **M. Bernard ALLARD LATOUR** (Vice Président), **M. Richard SIRI** (Conseiller Syndical)

Etaient présents alors que le titulaires l'était aussi : M. Michel BAUDRY (Conseiller syndical suppléant de M. ZANETTO), Mme Elisabeth CLAUZIER (Conseiller syndical suppléant de Mme Catherine SAUMONT)

Etaient représentés : Mme Chantal EYMEOD par M. Marc AUDIER, Mme Valérie GRECARD par M. Daniel BOSQUET,

Etaient invités : M. DIEUZY (Président du Comité Départemental de Voile 05), M. Christian GROSSAN (Directeur du développement économique CG 05), M. Alain TOMASINI (service tourisme département 05), Mlle Cloé GRATCHOFF (Pays Sud), M. Jean CAPELLA (CCI 05), Mme Laurence CRISCUOLO (Com Com Embrunais), M. Jean Louis MICHEL (Com Com Ubaye Serre-Ponçon)

Etaient excusés : M. Jean Marie BERNARD, M. Michel LANFRANCHI, M. Louis MASSOT, Mme Monique ESTACHY, M. Roger MASSE

Exposé des motifs :

Le Président rappelle que le S.M.A.D.E.S.E.P. s'est engagé avec la Wilaya de Tizi Ouzou dans un programme de coopération décentralisée financièrement soutenu par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce projet a ainsi fait l'objet d'une demande d'aide financière dûment délibérée par l'assemblée en date du 15 juin 2011. Programmé pour un montant prévisionnel de 25 340 € TTC de dépenses, il mobilise un autofinancement résiduel de moins de 4 500 € en s'appuyant largement sur l'expertise et l'appui logistique de l'Association Touiza Solidarité. Ces principes ont depuis lors été budgétairement confirmés par délibération n°2011-56 du 21 décembre 2011 et par inscription des dépenses afférentes au programme au sein du budget primitif 2012.

L'objectif global du partenariat est de permettre l'émergence d'une gouvernance commune au service du développement touristique et de la protection environnementale de la retenue de Taksebt (Algérie). Cette démarche a non seulement vocation à soutenir l'émergence d'un projet local sur l'espace lacustre algérien dans le cadre de la promotion des actions portées par le S.M.A.D.E.S.E.P. sur Serre-Ponçon, mais aussi de concevoir des actions de développement transposables aux deux retenues artificielles.

Or, au-delà des premières actions engagées ayant mis en évidence la capacité de l'association à accompagner de manière nécessaire ces échanges institutionnels, il convient aujourd'hui de

Extrait du registre des délibérations N° 2012/20 Page1/2

Membres Adhérents :

Conseil Général des Hautes-Alpes,

Communauté de communes de l'Embrunais, Communauté de communes du Savinois Serre-Ponçon,

Communauté de communes du Pays de Serre-Ponçon, Commune de Chorges.

formaliser par convention le lien établi, conformément au dossier déposé initialement et à la délibération n°2011-56, entre le S.M.A.D.E.S.E.P., maître d'ouvrage du projet, et l'Association Touiza Solidarité, en charge de sa coordination générale.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'arrêté préfectoral n°2003-276-1 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- La convention « cadre » du 16 juin 2008 passée entre E.D.F. et le S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- La délibération n°2011-22 du S.M.A.D.E.S.E.P. prise en date du 15 juin 2011 et concernant la demande de subvention relative à un programme de coopération décentralisée avec l'assemblée populaire de la Wilaya de Tizi Ouzou,
- La délibération n°2011-56 du S.M.A.D.E.S.E.P. prise en date du 21 décembre 2011 à des fins d'autorisation de dépenses,

CONSIDERANT :

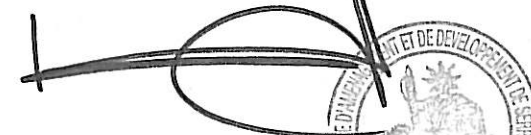
- L'inscription des dépenses afférentes à « l'action de coopération décentralisée avec la Wilaya de Tizi Ouzou » sur les différents articles, correspondant aux besoins du programme, du Budget primitif 2012,
- L'appui logistique et technique que l'Association Touiza Solidarité est en mesure d'apporter à ce projet,
- L'intérêt pour les partenaires que d'initier des échanges culturels, techniques et économiques entre deux des plus grandes retenues française et algérienne,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 25 juin 2012 :

- **APPROUVE** l'exposé du Président ;
- **DECIDE** de valider en conséquence le projet conventionnel ci-joint avec l'Association « Touiza Solidarité » ;
- **AUTORISE** dans ce cadre le Président à signer cette convention et à la mettre en œuvre.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président,



Victor BERENGUEL

